

REVENUS JUILLET 2023

- Montant de 1 526 \$ en revenus d'intérêts sur les placements.

DÉPENSES JUILLET 2023

Dépenses administratives

- Montant de 8 450 \$ pour les honoraires de Direction générale – montant récurrent mensuel.
- Montant de 5 389 \$ pour les honoraires de secrétariat et les déductions à la source liées au système de paie.
- Montant de 1 300 \$ pour les honoraires professionnels liés à la comptabilité.

REVENUS AOÛT 2023

- Montant de 17 400 \$ en revenus de cotisations des membres.
- Montant de 2 775 \$ en revenus d'abonnements à la revue *Leader*.
- Montant de 1 526 \$ en revenus d'intérêts sur les placements.

DÉPENSES AOÛT 2023

Revue D.G.

- Montant de 3 800 \$ pour les honoraires professionnels de rédaction de la revue *Leader* du mois d'août.

Dépenses administratives

- Montant de 8 450 \$ pour les honoraires de Direction générale – montant récurrent mensuel.
- Montant de 5 389 \$ pour les honoraires de secrétariat et les déductions à la source liées au système de paie.
- Montant de 1 300 \$ pour les honoraires professionnels liés à la comptabilité.

REVENUS SEPTEMBRE 2023

- Montant de 253 049 \$ en revenus de cotisations des membres.
- Montant de 15 675 \$ en revenus d'abonnements à la revue *Leader*.
- Montant de 1 526 \$ en revenus d'intérêts sur les placements.

DÉPENSES SEPTEMBRE 2023

Congrès

- Montant au crédit de 2 718 \$ pour la ristourne reçue par l'hôtel en lien aux frais d'hébergement pour l'événement.

Assemblée générale annuelle

- Montant de 3 050 \$ pour la conception graphique du rapport annuel.

Dépenses administratives

- Montant de 8 522 \$ pour les honoraires de Direction générale, soit un montant de 8 450 \$ pour les honoraires de Direction générale – montant récurrent mensuel, ainsi qu'un montant de 72 \$ pour des frais de kilométrage encourus dans le cadre d'une rencontre.
- Montant de 5 389 \$ pour les honoraires de secrétariat et les déductions à la source liées au système de paie.
- Montant de 555 \$ pour l'inscription de l'ADGC au congrès de l'Ordre des administrateurs agréés.
- Montant de 1 840 \$ pour les honoraires professionnels liés à la comptabilité.

ÂGE DES COMPTES

Un montant de 13 989 \$ figure dans les comptes à recevoir, dont 90 % se trouvent dans le mois courant et les 30 jours.

AUTRES INFORMATIONS

Au 30 septembre, le pourcentage atteint des dépenses budgétées s'élève à 13 %. Un excédent de 20 456 \$ est budgété en fin d'année fiscale 2022-2023. À noter que l'équilibre budgétaire est visé et que le montant en excédent est à titre indicatif afin de connaître la marge de manœuvre en cours d'années pour les imprévus ou les nouveaux projets.